

34<sup>es</sup>  PRIX GÉMEAUX

Cahier des règlements

TÉLÉVISION | MÉDIAS NUMÉRIQUES



## L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision

a pour mission de reconnaître et promouvoir la créativité des artistes et des artisans de la télévision, du cinéma et des médias numériques de langue française auprès du public et de l'industrie d'ici et d'ailleurs.

### Les prix Gémeaux présentent au public

et à l'industrie ce que les membres de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision ont sélectionné comme étant le meilleur diffusé sur nos écrans.

### Ce document explique en détail le concours

des prix Gémeaux pour les productions télévisuelles et numériques de langue française diffusées au Canada. Il contient les règlements officiels, la liste des catégories de prix, la liste des critères d'évaluation et le lien vers le formulaire d'inscription. Les règlements ont été révisés en vue des prix Gémeaux 2019 par les comités des règlements en Télévision et en Médias numériques des prix Gémeaux et approuvés par le conseil d'administration de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision au Québec.

# Table des matières

<b>INSCRIPTION</b>	
QUI PEUT INSCRIRE? .....	4
PRODUCTIONS ADMISSIBLES .....	4
COMMENT S'INSCRIRE? .....	4
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ .....	4
CONDITIONS D'INSCRIPTION .....	5
<b>EXIGENCES TECHNIQUES</b> .....	<b>8</b>
<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b> .....	<b>10</b>
<b>CATÉGORIES DE PRIX EN TÉLÉVISION</b>	
ÉMISSIONS .....	11
MÉTIERS .....	14
INTERPRÉTATION .....	17
ANIMATION .....	18
<b>CATÉGORIES DE PRIX EN MÉDIAS NUMÉRIQUES</b>	
COMPOSANTES NUMÉRIQUES PRODUITES POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE ....	19
ÉMISSIONS OU SÉRIES ORIGINALES PRODUITES POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES .....	20
EXPÉRIENCE INTERACTIVE .....	20
MÉTIERS .....	21
INTERPRÉTATION / ANIMATION .....	21
<b>SÉLECTION DES FINALISTES</b> .....	<b>22</b>
<b>SÉLECTION DES LAURÉATS</b> .....	<b>25</b>
<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b> .....	<b>26</b>

AUX FINS DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS, LE TERME « PRODUCTION » DÉSIGNE AUTANT UNE COMPOSANTE NUMÉRIQUE QU'UNE ÉMISSION TÉLÉVISUELLE ET NUMÉRIQUE UNIQUE, UNE SÉRIE OU UN ÉPISODE.

LE GENRE MASCULIN EST EMPLOYÉ SANS DISCRIMINATION AFIN D'EN FACILITER LA LECTURE.

LES NOUVEAUTÉS ET LES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX RÈGLEMENTS SONT MARQUÉS D'UN ASTÉRIQUE ROUGE. \*

# Inscriptions

## QUI PEUT INSCRIRE ?

Toute personne, membre ou non-membre de l'Académie, peut inscrire à condition de détenir les droits ou d'être autorisée par le ou les propriétaire(s) des droits de la production, sous réserve des conditions d'inscription.

L'Académie recommande fortement à la personne qui inscrit un candidat ou une production de consulter les artisans et les interprètes pour le choix des épisodes soumis dans les catégories de métiers et d'interprétation qui les concernent.

## PRODUCTIONS ADMISSIBLES

Sont admissibles aux prix Gémeaux LES PRODUCTIONS TÉLÉDIFFUSÉES en version originale française au Canada entre le 1<sup>er</sup> mai 2018 et le 30 avril 2019 qui répondent à tous les critères d'admissibilité.

Sont admissibles aux prix Gémeaux LES COMPOSANTES NUMÉRIQUES PRODUITES POUR UNE ÉMISSION OU UNE SÉRIE qui a été diffusée en version originale française au Canada entre le 1<sup>er</sup> mai 2018 et le 30 avril 2019 et qui répondent à tous les critères d'admissibilité.

Sont admissibles aux prix Gémeaux LES ÉMISSIONS OU SÉRIES ORIGINALES PRODUITES POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES diffusées d'abord sur un média autre que la télévision en version originale française au Canada entre le 1<sup>er</sup> mai 2018 et le 30 avril 2019 et qui répondent à tous les critères d'admissibilité.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

**Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne à [inscription.academie.ca](http://inscription.academie.ca).**

Le formulaire d'inscription, la documentation requise et le paiement des frais d'inscription doivent être reçus à l'Académie aux dates inscrites dans l'échéancier des prix Gémeaux 2019 :

Académie canadienne du cinéma et de la télévision – Prix Gémeaux  
225, rue Roy Est, bureau 106, Montréal (Québec) H2W 1M5  
[gemeaux@academie.ca](mailto:gemeaux@academie.ca) | Téléphone : 514 849-7448

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours des prix Gémeaux, la production télévisuelle ou numérique doit répondre à tous les critères suivants :

1. La langue originale de la production télévisuelle ou numérique doit être le français.
2. La production télévisuelle ou numérique doit avoir été diffusée au Canada pour la première fois entre le 1<sup>er</sup> mai 2018 et le 30 avril 2019.

a) Dans le cas d'une série, le tiers des épisodes doit avoir été diffusé avant le 30 avril 2019. Si la proportion est moindre que le tiers, la société responsable de l'inscription doit demander par écrit à l'Académie l'autorisation de s'inscrire. Le comité des règlements déterminera de l'admissibilité de la production.

b) Une production télévisuelle ou numérique qui, après son inscription, voit sa diffusion reportée plus tard que le 30 avril 2019 est retirée du concours. Tout report de diffusion doit être signalé à l'Académie.

3. La production télévisuelle doit être une production canadienne selon la définition du CRTC ou du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, et avoir la télévision comme premier marché.

La composante numérique ou l'émission originale produite pour les médias numériques doit être produite par une compagnie canadienne et doit avoir fait l'objet d'une première diffusion sur un média autre que la télévision.

4. Une production dont la première diffusion est sur une plateforme numérique, qui possède une licence d'un diffuseur (licence telle que définie par le CRTC) et qui est formatée pour la télévision (exemple : durée fixe des épisodes, pauses publicitaires, etc.) devra être inscrite dans la section Télévision du concours. Si elle ne répond pas à ces deux (2) conditions, elle devra être inscrite dans la section Médias numériques du concours.

- \* 5. Le contenu de la production numérique ne doit pas être voué à faire la promotion d'une marque commerciale.

6. Toute production constituée essentiellement des meilleurs moments d'une série n'est pas admissible.

7. Si une production fait l'objet de plus d'une version diffusée, c'est la première diffusion qui doit être inscrite, sans ajout ni modification.

8. Une production admissible ou inscrite dans la section Télévision du concours et reformatée pour les plateformes numériques n'est pas admissible dans la section Médias numériques du concours.

Une production admissible ou inscrite dans la section Médias numériques du concours et reformatée pour la télévision n'est pas admissible dans la section Télévision du concours.

9. L'émission du Gala des prix Gémeaux n'est pas admissible.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Une émission unique faisant l'objet d'une diffusion en direct entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2019 peut s'inscrire, au choix, à l'un ou l'autre des concours des prix Gémeaux 2019 ou 2020. Si l'émission est inscrite aux prix Gémeaux 2019, l'envoi du formulaire d'inscription dûment rempli et du matériel audiovisuel requis doit respecter l'échéancier établi pour les visionnements des jurys 2019. Si ces délais ne peuvent être respectés, l'émission verra son admissibilité reportée aux prix Gémeaux 2020.

Dans le cas d'une série inscrite en 2019, les épisodes diffusés après le 30 avril peuvent être soumis dans les différentes catégories de prix. La personne qui inscrit doit s'assurer que l'envoi du matériel audiovisuel requis respecte l'échéancier établi pour les visionnements des jurys 2019.

2. La personne qui soumet une production ou une candidature doit : (i) prendre connaissance des présents règlements et s'engager à les respecter ; (ii) détenir ou avoir obtenu, aux fins du présent concours, tous les droits, incluant ceux de la bande sonore ; (iii) être autorisée à transférer ces droits à l'Académie.
3. Les inscriptions relèvent du ou des propriétaire(s) des droits de la production ou de toute personne ayant obtenu l'autorisation écrite du propriétaire des droits de cette production.

4. Dans le cas d'une coproduction canadienne majoritaire, la personne responsable des inscriptions peut inscrire les candidats canadiens ou étrangers dans toutes les catégories d'émissions, de métiers et d'interprétation.

Dans le cas d'une coproduction canadienne minoritaire, la personne responsable des inscriptions peut inscrire, dans les catégories d'émissions, les producteurs canadiens et étrangers. Toutefois, dans les catégories de métiers et d'interprétation, seules les catégories incluant des candidatures canadiennes sont admissibles.

5. La personne qui inscrit une production numérique doit s'assurer que la composante numérique est accessible aux membres des jurys et aux membres de l'Académie et doit fournir une adresse URL fonctionnelle. Les composantes numériques doivent être accessibles sur Internet ou sur toute autre plateforme pour les membres des jurys jusqu'au 31 octobre 2019.

Si la composante numérique ne peut être accessible aux membres des jurys au moment de la sélection des finalistes et du vote final, ces derniers ne seront pas tenus de la juger, et la composante numérique sera retirée du concours des prix Gémeaux. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

6. La mention au générique fait foi de la catégorie dans laquelle un candidat est admissible. Un candidat ne peut être inscrit dans une catégorie si la mention au générique ne confirme pas qu'il a exercé cette fonction.

Seules les candidatures des artistes et des artisans ayant travaillé à l'épisode soumis et dont le nom apparaît au générique de l'épisode sont admissibles.

7. Dans le cas d'une série télévisuelle ou numérique, les épisodes soumis doivent faire partie de la série régulière.

8. Dans le cas de l'inscription d'une série télévisuelle, un (1) épisode doit être soumis dans la catégorie d'émissions et un (1) épisode doit être soumis pour chaque catégorie de métiers, d'interprétation ou d'animation inscrite.

Dans le cas d'une série originale produite pour les médias numériques, la personne qui inscrit doit soumettre deux (2) épisodes dans la catégorie d'émissions et un (1) épisode pour chaque catégorie de métiers, d'interprétation ou d'animation inscrite.

Dans le cas d'une série télévisuelle ou numérique dont les épisodes sont de courte durée (moins de deux [2] minutes), il est possible de soumettre plus de deux (2) épisodes jusqu'à un maximum de cinq (5) épisodes.

9. Afin de faciliter l'évaluation par les jurys dans les catégories de composante numérique, la personne qui inscrit doit soumettre un fichier vidéo de la production télévisuelle liée à la composante numérique et le téléverser sur la plateforme en ligne prévue à cet effet.

10. Pour les composantes numériques dont la fonction est terminée ou n'est pas accessible aux membres des Grands jurys, la personne qui inscrit peut fournir une vidéo de démonstration et la téléverser sur la plateforme en ligne prévue à cet effet. Ce démo doit être une vidéo « pas-à-pas » de l'expérience de l'utilisateur (*walkthrough*), et non pas une vidéo promotionnelle de type *teaser*.

- \* 11. Les expériences interactives doivent être disponibles pour visionnement à la demande de l'Académie. Une vidéo de démonstration peut être également téléverser sur la plateforme en ligne prévue à cet effet. Ce démo doit être une vidéo « pas-à-pas » de l'expérience de l'utilisateur (*walkthrough*), et non pas une vidéo promotionnelle de type *teaser*.

- \* 12. Pour les expériences interactives qui sont liées à une production télévisuelle, la personne qui inscrit doit soumettre un fichier vidéo de l'émission liée et le téléverser sur la plateforme en ligne prévue à cet effet.



- 13.** Chaque épisode soumis doit être représentatif de l'inscription dans la catégorie. Les membres des Grands jurys et les membres de l'Académie visionnent et votent exclusivement en fonction de l'épisode soumis dans la catégorie de prix qu'ils sont appelés à juger.
- a)** Le choix des épisodes est la responsabilité de la personne qui inscrit.
- b)** Il est possible de soumettre le même épisode ou un (1) épisode différent pour toutes les catégories d'inscription.
- 14.** La personne qui inscrit doit fournir les documents requis tels que décrits sur le site d'inscription.
- \* **15.** Aucun changement aux inscriptions ne sera accepté après le 1<sup>er</sup> avril 2019. Tout changement pourra être fait une fois que les finalistes sont annoncés.
- \* **16.** Toute modification à la liste des finalistes doit être soumise à l'Académie par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'annonce officielle des finalistes. Une demande de modification soumise après ce délai entraînera des frais de 150 \$ par changement, sauf s'il s'agit d'une erreur de l'Académie.
- a)** L'Académie se réserve le droit de différer toute demande de modification à la liste officielle de finalistes soumise dans les 15 jours ouvrables précédant les remises de prix.
- b)** À la suite de l'annonce des finalistes, seuls les candidats qui apparaissent au générique, avec le titre approprié, seront ajoutés à la liste des finalistes. Aucune dérogation ne sera acceptée.
- 17.** L'Académie aura le droit de diffuser à la télévision canadienne d'expression française, de reproduire aux fins de diffusion et de communiquer au public via Internet des extraits de la production soumise (maximum deux [2] minutes par extrait) en vue de la production, de la promotion et de la diffusion des remises de prix Gémeaux. Elle aura aussi le droit de présenter la production soumise lors des visionnements en ligne pour ses membres et pour les membres des divers jurys constitués.
- \* **18.** La personne qui inscrit une production ou une candidature s'engage à faire parvenir à l'Académie aux dates limites d'inscription et pour chacune des productions ou candidatures soumisses : (i) un formulaire d'inscription dûment rempli ; (ii) les frais d'inscription ; (iii) le matériel audiovisuel requis ; (iv) la documentation requise. Elle s'engage également à consentir à l'utilisation des données personnelles fournies pour chaque candidature inscrite. L'Académie se réserve le droit de demander aux maisons de production du matériel ou des informations supplémentaires en tout temps jusqu'aux remises des prix Gémeaux.
- 19.** Toute question qui pourrait être posée quant à l'admissibilité des productions ou des candidatures sera soumise au comité des règlements. Ses membres révisent toutes les inscriptions et font, au besoin, des recommandations à la personne qui inscrit. En cas de litige, les membres du conseil d'administration de l'Académie, section Québec, à l'exception de ceux siégeant également au comité des règlements, trancheront. Les décisions du conseil sont finales et sans appel.
- 20.** La personne qui inscrit une production reconnaît aux Archives nationales du film, de la télévision et de l'enregistrement sonore le droit de se porter acquéreur (pour seule fin d'archives) d'un exemplaire de l'émission soumise.
- 21.** L'Académie remet un (1) seul trophée par catégorie. S'il y a des ex æquo dans une catégorie, un (1) trophée sera remis à chaque lauréat.
- \* **22.** Lorsqu'il y a plus d'un (1) lauréat pour la même émission dans la même catégorie, chacun recevra un (1) certificat d'attestation. Il est possible d'acheter des trophées supplémentaires. Seuls les gagnants dont les noms se trouvent sur la liste officielle ont le droit d'acheter un (1) trophée Gémeaux. Un lauréat ne peut se procurer un même trophée Gémeaux plus d'une fois.

# Exigences techniques

## 1. CATÉGORIE D'ÉMISSIONS, DE COMPOSANTE NUMÉRIQUE OU D'ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES

La personne qui inscrit dans cette catégorie doit téléverser sur le formulaire en ligne, à l'endroit prévu à cet effet, une photo représentant bien la production. Cette photo doit être libre de droits et respecter les spécificités suivantes : format horizontal, 5 x 3 pouces, 300 dpi, format JPG, et ne doit pas dépasser 5 Mo.

### CATÉGORIE D'INTERPRÉTATION

La personne qui inscrit dans cette catégorie doit téléverser sur le formulaire en ligne, à l'endroit prévu à cet effet, une photo représentant bien l'interprète. Cette photo doit être libre de droits et respecter les spécificités suivantes : format vertical, 3 x 5 pouces, 300 dpi, format JPG, et ne doit pas dépasser 5 Mo.

### CATÉGORIE D'ANIMATION

La personne qui inscrit dans cette catégorie doit téléverser sur le formulaire en ligne, à l'endroit prévu à cet effet, une photo représentant bien l'animateur. Cette photo doit être libre de droits et respecter les spécificités suivantes : format horizontal, 5 x 3 pouces, 300 dpi, format JPG, et ne doit pas dépasser 5 Mo.

2. La personne qui inscrit doit fournir le nombre de fichiers vidéo requis relativement à l'inscription. Ces fichiers vidéo serviront aux visionnements des membres des Grands jurys et des membres de l'Académie. Aucun DVD ne sera accepté.

a) La personne qui inscrit doit téléverser ses fichiers vidéo sur la plateforme en ligne prévue à cet effet aux dates requises selon l'échéancier, sans quoi l'Académie se réserve le droit d'annuler l'inscription sans remboursement.

3. Toutes les productions inscrites doivent répondre aux exigences techniques suivantes :

a) Chaque fichier vidéo doit comporter le générique, l'ouverture et la fermeture de la production ;

b) Le fichier soumis ne doit pas dépasser 4 Go, et il doit être dans l'un des formats suivants : H264.mov, H264.mp4 ou x264.mp4 ;

c) Une fois la vidéo téléversée, la personne qui inscrit doit la visionner pour s'assurer de la qualité et de l'exactitude du contenu. Au besoin, il sera alors possible de la supprimer et recommencer ;

d) La personne qui inscrit est responsable de la qualité visuelle et sonore de chaque fichier vidéo soumis. Une production ne sera pas jugée si la mauvaise qualité technique du matériel soumis nuit au visionnement et empêche les jurés d'exercer leur jugement ;

e) La qualité, le contenu et l'identification des fichiers vidéo soumis sont la responsabilité de la personne qui inscrit ;

f) Les fichiers vidéo doivent être exempts de publicité et de noir. Chaque épisode doit être présenté en continu afin de faciliter le visionnement des jurés aux étapes de sélection.



4. L'Académie recommande fortement l'utilisation du logiciel Handbrake afin d'encoder les fichiers vidéo. L'utilisation de tout autre logiciel pourrait entraîner des problèmes de téléversement.

**Pour assurer la meilleure qualité vidéo possible, nous vous recommandons d'utiliser le format suivant :**

- Codec : H.264
- Fréquence d'images : identique à la source
- Format : 1080p désentrelacé
- Débit : 3200 kbps
- Ratio de pixels : carré (1:1)

**Pour assurer la meilleure qualité sonore possible, nous vous recommandons d'utiliser le format Codec suivant :**

- Codec : AAC-LC (faible complexité)
- Débit : 256 kbps
- Fréquence de l'extrait : 48 kHz\*

5. L'Académie ne saurait être tenue responsable des problèmes de téléversement. Le producteur a la responsabilité de s'assurer que ses fichiers vidéo soient téléversés convenablement.
6. Un délai de trois (3) à quatre (4) jours ouvrables doit être accordé à l'Académie afin de traiter tout problème relatif à la plateforme de téléversement.
7. La production mise en nomination devra être fournie sur demande. Elle servira à des fins d'extraits en vue des remises de prix Gémeaux. La personne qui inscrit recevra un avis par courriel accompagné des exigences techniques.
- a) L'émission doit débuter par une tonalité à 0 «VU», suivie de cinq (5) secondes de noir et de silence, puis de l'émission complète ;
  - b) La qualité du fichier vidéo doit correspondre aux standards de diffusion ;
  - c) Ne pas soumettre de bande maîtresse ;
  - d) L'Académie ne saurait être tenue responsable de la perte ou des dommages qui pourraient être causés au matériel fourni.

# Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour une émission unique, une série, une composante numérique ou une émission ou série produite pour les médias numériques donnent droit à deux (2) inscriptions supplémentaires dans les catégories correspondantes de métiers, d'interprétation ou d'animation. Les inscriptions additionnelles sont aux frais indiqués ci-dessous.

Il est possible d'inscrire uniquement dans les catégories de métiers, d'interprétation et d'animation, sans inscrire la production dans une catégorie d'émissions. Les frais seront facturés en conséquence.

Si une catégorie est annulée, l'Académie remboursera les frais d'inscription.

- \* Toute modification à l'inscription après la deuxième date limite entraînera des frais supplémentaires de 150 \$ par modification, sauf s'il s'agit d'une erreur ou d'une recommandation de l'Académie.

La personne qui soumet une émission ou une candidature et qui voudrait annuler l'inscription après la deuxième date limite est tenue de payer les frais d'inscription. Si les frais d'inscription ont déjà été payés, l'Académie ne les remboursera pas.

## INSCRIPTION EN TÉLÉVISION

- 1. Émission unique**  
Membre 490 \$  
Non-membre 980 \$
- 2. Série**  
Membre 685 \$  
Non-membre 1360 \$
- 3. Métiers, interprétation et animation**  
Membre 255 \$  
Non-membre 510 \$

## INSCRIPTION EN MÉDIAS NUMÉRIQUES

- 1. Composante numérique et expérience interactive**  
Membre 315 \$  
Non-membre 515 \$
- 2. Émission originale produite pour les médias numériques**  
Membre 335 \$  
Non-membre 535 \$
- 3. Série originale produite pour les médias numériques**  
Membre 360 \$  
Non-membre 560 \$
- 4. Métiers, interprétation et animation**  
Membre 175 \$  
Non-membre 325 \$

# Catégories de prix

Pour toute catégorie où, pendant deux (2) années consécutives, il y a trois (3) inscriptions ou moins, le conseil d'administration de l'Académie au Québec se réserve le droit de suspendre la catégorie.

Pour toute catégorie où il n'y a qu'une seule ou aucune émission ou candidature inscrite, la catégorie est annulée et ouverte à nouveau l'année suivante. L'Académie peut, selon le cas, proposer à la maison de production d'inscrire dans une autre catégorie ou de rembourser les frais d'inscription.

## CATÉGORIES EN TÉLÉVISION

### ÉMISSIONS

**Une production ne peut être inscrite que dans une seule catégorie d'émissions.**

**Sont admissibles : producteur, producteur exécutif, producteur délégué, producteur au développement, producteur au contenu, producteur associé.**

#### FICTION

Pour les catégories d'émissions en dramatique, si deux (2) saisons d'une même série, distinctes lors de leur production, sont diffusées entre le 1<sup>er</sup> mai 2018 et le 30 avril 2019, les deux (2) saisons pourront être inscrites, mais séparément.

Une production qui s'inscrit en dramatique une année ne pourra pas s'inscrire en comédie l'année suivante, et vice versa.

#### 1. Meilleure série dramatique

Continuité dramatique dont le récit se déroule sur 2 à 13 épisodes qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

#### 2. Meilleure série dramatique annuelle

Continuité dramatique dont le récit se déroule sur 14 à 26 épisodes qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

#### 3. Meilleure série dramatique quotidienne

Continuité dramatique dont le récit se déroule sur 27 épisodes ou plus qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

#### 4. Meilleure comédie

Série adoptant le genre comique qui met en scène des personnages principaux récurrents.

**HUMOUR**

Dans le cas d'une captation, seules les inscriptions des personnes ayant travaillé directement à la production télévisuelle de l'émission sont admissibles.

**5. Meilleure spéciale humoristique**

Production unique, diffusée en un (1) ou deux (2) épisode(s), qui est principalement axée sur l'humour (incluant les émissions spéciales des catégories comédie et série humoristique).

*Note : une émission spéciale est une émission dont la durée est différente de celle d'un épisode régulier de la série et/ou qui est diffusée dans une case horaire différente de celle d'un épisode régulier de la série.*

**6. Meilleure série humoristique**

Série qui est principalement axée sur l'humour (sketches, monologues, parodies, etc.).

**VARIÉTÉS**

Dans le cas d'une captation, seules les inscriptions des personnes ayant travaillé directement à la production télévisuelle de l'émission sont admissibles.

**7. Meilleure spéciale de variétés ou des arts de la scène**

Production unique, diffusée en un (1) ou deux (2) épisode(s), qui présente principalement des numéros de variétés ou des performances artistiques (danse, opéra, musique, etc.).

*Note : une émission spéciale est une émission dont la durée est différente de celle d'un épisode régulier de la série et/ou qui est diffusée dans une case horaire différente de celle d'un épisode régulier de la série.*

**8. Meilleure série de variétés ou des arts de la scène**

Série qui présente principalement des numéros de variétés ou des performances artistiques (danse, opéra, musique, etc.).

**9. Meilleure émission ou série d'entrevues ou talk-show**

Émission ou série qui est composée principalement d'une ou de plusieurs entrevue(s) menée(s) par un (1) ou des animateur(s) attitré(s).

**10. Meilleur jeu**

Émission ou série qui met à l'épreuve les connaissances et les capacités des participants.

*Note : les concepteurs du jeu sont admissibles également.*

**11. Meilleure téléréalité**

Émission ou série, diffusée en direct ou en différé, qui présente des extraits ou l'intégralité des activités de personnes connues ou non, filmées sur le vif dans des situations diverses, fortuites ou scénarisées, et qui peuvent se prêter à un processus d'élimination faisant appel ou non à la participation du public. Ce genre d'émission ne doit pas être confondu avec les documentaires tels que définis pour leur catégorie.

**MAGAZINE****12. Meilleur magazine culturel**

Série qui présente la vie culturelle sous ses différents aspects.

**13. Meilleur magazine d'intérêt social**

Série dont les sujets portent sur des préoccupations sociales ou des faits de société.

**14. Meilleur magazine de services**

Série qui renseigne et informe sur plusieurs sujets de la vie quotidienne.

**15. Meilleur magazine style de vie**

Série qui présente des façons de faire autour d'un seul et même thème dont le but premier est l'obtention d'un résultat.

**AFFAIRES PUBLIQUES****16. Meilleure série ou spéciale d'affaires publiques**

Émission ou série où l'on présente des entrevues, des débats, des reportages, sur des enjeux d'intérêt public.

**DOCUMENTAIRE****17. Meilleure émission documentaire : société**

Émission unique qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport à la société (enjeux ou phénomènes de société).

**18. Meilleure série documentaire : société**

Série qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport à la société (enjeux ou phénomènes de société).

**19. Meilleure émission ou série documentaire : histoire et politique**

Émission ou série qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport à l'histoire et/ou à la politique.

**20. Meilleure émission ou série documentaire : biographie ou portrait**

Émission ou série qui relate de façon non fictive la vie et l'œuvre d'une personne politique, artistique, sportive ou autres, connue ou non, et qui peut comporter des scènes d'archives et/ou des reconstitutions dramatiques.

**21. Meilleure émission ou série documentaire : arts et culture**

Émission ou série qui traite de façon non fictive d'un sujet consacré aux arts (peinture, sculpture, cinéma, danse, théâtre, littérature ou autres) et qui peut comporter des performances artistiques.

**22. Meilleure émission ou série documentaire : nature, sciences et environnement**

Émission ou série qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport avec le milieu naturel, scientifique ou environnemental (faune, écologie, médecine, technologie ou autres).

**23. Meilleure émission ou série : docufiction**

Émission ou série documentaire toutes catégories qui utilise la fiction afin d'illustrer des événements réels qui se sont produits dans le passé.

**JEUNESSE****24. Meilleure émission ou série jeunesse fiction : 12 ans et moins**

Émission ou série de fiction conçue spécifiquement pour un public de 12 ans et moins.

**25. Meilleure émission ou série jeunesse fiction : 13 à 17 ans**

Émission ou série de fiction conçue spécifiquement pour un public de 13 à 17 ans.

**26. Meilleure émission ou série jeunesse : divertissement**

Émission ou série de divertissement (variétés, jeux, talk-show, télé-réalité, etc.) conçue spécifiquement pour un public de 17 ans et moins.

**27. Meilleure émission ou série jeunesse : magazine**

Émission ou série de magazine conçue spécifiquement pour un public de 17 ans et moins.

**SPORTS****28. Meilleure émission ou série de sports en captation**

Émission ou série en captation d'un événement ou d'une compétition de sport.

**29. Meilleure émission ou série de sports ou de loisirs**

Émission ou série qui porte sur les sports ou les activités de loisirs s'y rapportant (entrevues ou talk-show, magazine, documentaire).

**ANIMATION****30. Meilleure émission ou série d'animation**

Émission ou série dont les images sont réalisées selon les techniques de l'animation.

---

**MÉTIERS**

---

Dans les catégories de métiers, un maximum de deux (2) inscriptions peut être soumis dans une même catégorie pour une même série. Le même candidat (ou la même équipe de candidats) ne peut être soumis pour les deux (2) inscriptions.

\* Pour les catégories de métiers, seules les personnes qui prennent les décisions créatives finales sont admissibles. Aucun assistant n'est admissible.

**MEILLEURE RÉALISATION**

En plus du réalisateur, le metteur en scène ayant fait la direction des comédiens ou des participants pour l'émission et dont le nom apparaît au générique est admissible.

**31. Série dramatique****32. Série dramatique annuelle****33. Série dramatique quotidienne****34. Comédie****35. Humour****36. Série ou spéciale de variétés ou des arts de la scène****37. Entrevues ou talk-show****38. Jeu****39. Télé-réalité****40. Magazine en captation**

Réalisation d'un magazine dont la production s'effectue principalement en captation dans un lieu récurrent.

**41. Magazine en vidéo légère**

Réalisation d'un magazine dont la production s'effectue principalement en vidéo légère.

**42. Affaires publiques****43. Documentaire : société, histoire et politique - émission**

- 44. Documentaire : société, histoire et politique - série
- 45. Documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, nature, sciences et environnement - émission
- 46. Documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, nature, sciences et environnement - série
- 47. Docufiction
- 48. Jeunesse : fiction
- 49. Jeunesse : divertissement/magazine

#### MEILLEUR TEXTE

Seuls les textes écrits ou adaptés pour la télévision sont admissibles.

- 50. Série dramatique
- 51. Série dramatique annuelle
- 52. Série dramatique quotidienne
- 53. Comédie
- 54. Humour
- 55. Jeunesse

#### MEILLEUR SCÉNARIO

- 56. Documentaire - émission
- 57. Documentaire - série

#### MEILLEURE RECHERCHE

En plus du ou des chercheur(s), toute personne ayant travaillé à la recherche visuelle et dont le nom apparaît au générique est admissible.

- 58. Talk-show, magazine
- 59. Affaires publiques
- 60. Documentaire - émission
- 61. Documentaire - série
- 62. Jeunesse

#### MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE

Pour les catégories de direction photographique, les fichiers vidéo doivent commencer par 30 secondes de barres de couleur.

- 63. Fiction
- 64. Affaires publiques, documentaire - émission
- 65. Affaires publiques, documentaire - série

**MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE OU ÉCLAIRAGE**

Dans le cas d'une captation, seules les inscriptions des personnes ayant travaillé directement à la production télévisuelle de l'émission sont admissibles.

**66. Humour, variétés toutes catégories****MEILLEUR MONTAGE****67. Fiction****68. Humour, variétés toutes catégories****69. Magazine****70. Affaires publiques, documentaire - émission****71. Affaires publiques, documentaire - série****MEILLEUR SON**

Les prix Gémeaux des catégories de son peuvent être remis à un individu ou à une équipe d'un maximum de sept (7) personnes.

Dans le cas d'une captation, seules les inscriptions des personnes ayant travaillé directement à la production télévisuelle de l'émission sont admissibles.

**72. Fiction****73. Humour, variétés toutes catégories****74. Magazine, affaires publiques, documentaire toutes catégories****MEILLEURE DIRECTION ARTISTIQUE****75. Décors : fiction****76. Décors : toutes catégories variétés, magazines, affaires publiques, sports****77. Création de costumes****78. Meilleurs maquillages/coiffures****MEILLEURE DISTRIBUTION ARTISTIQUE****79. Fiction****MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE****80. Fiction****81. Documentaire****82. Thème musical : toutes catégories**



**MEILLEUR HABILLAGÉ GRAPHIQUE**

- \* Les productions inscrites en meilleure émission ou série d'animation ne peuvent s'inscrire dans la catégorie Meilleur habillage graphique.

83. Habillage graphique : toutes catégories

**INTERPRÉTATION**

Seules les candidatures individuelles sont acceptées (sauf en humour - catégorie 100).

Les premiers rôles font référence aux comédiens qui portent la série dans laquelle ils jouent pour la saison soumise et dont le récit et les intrigues tournent autour de leurs personnages. Les autres comédiens sont considérés comme ayant des rôles de soutien.

Pour les catégories d'interprétation, le jury doit évaluer uniquement la performance de l'interprète à partir de l'épisode soumis. Il ne doit pas tenir compte du nombre de scènes dans lesquelles il apparaît, des autres épisodes de la série, ni de sa carrière.

**MEILLEUR PREMIER RÔLE MASCULIN**

- 84. Série dramatique
- 85. Série dramatique annuelle
- 86. Série dramatique quotidienne
- 87. Comédie

**MEILLEUR PREMIER RÔLE FÉMININ**

- 88. Série dramatique
- 89. Série dramatique annuelle
- 90. Série dramatique quotidienne
- 91. Comédie

**MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN MASCULIN**

- 92. Série dramatique
- 93. Série dramatique annuelle
- 94. Série dramatique quotidienne
- 95. Comédie

**MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN FÉMININ**

- 96. Série dramatique
- 97. Série dramatique annuelle
- 98. Série dramatique quotidienne
- 99. Comédie

### MEILLEURE INTERPRÉTATION

100. Humour

### JEUNESSE

101. Premier rôle masculin

102. Premier rôle féminin

103. Rôle de soutien masculin

104. Rôle de soutien féminin

---

## ANIMATION

---

105. Humour

106. Série ou spéciale de variétés

107. Jeu

108. Télé-réalité

109. Émission ou série d'entrevues ou talk-show

110. Magazine culturel

111. Magazine de services

112. Magazine style de vie

113. Magazine d'intérêt social

114. Affaires publiques

115. Jeunesse

116. Sports ou loisirs

## CATÉGORIES EN MÉDIAS NUMÉRIQUES

### COMPOSANTES NUMÉRIQUES POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE

Prix qui récompense le meilleur site Web et/ou la meilleure application mobile conçus expressément pour une émission de télévision. Le site et/ou l'application ne doivent pas être voués à faire la promotion de l'émission seulement, mais doivent être interactifs, créatifs, innovateurs, informatifs, complémentaires et dynamiques.

Pour ces catégories, le site Web ainsi que toute application mobile développée pour une production peuvent être soumis dans la même inscription. La personne qui inscrit peut aussi choisir de ne soumettre qu'un aspect de la composante numérique.

La composante numérique doit être liée à une émission télévisuelle. Il n'est pas nécessaire que cette dernière ait été soumise au concours des prix Gémeaux en Télévision.

Les prix Gémeaux pour une composante numérique sont remis au(x) producteur(s), soit à toute personne détenant les droits de la composante numérique liée à une émission ou une série, et à la maison de production Web ou la maison de service, soit aux personnes qui ont contribué à la construction de la composante numérique.

**201. Fiction**

**202. Variétés**

**203. Affaires publiques, magazine, sport**

**204. Documentaire**

**205. Jeunesse**

### ÉMISSIONS ORIGINALES PRODUITES POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES

Production dont la première diffusion est destinée à un média autre que la télévision.

Une émission ou série originale produite pour les médias numériques ne peut être inscrite que dans une seule catégorie d'émissions.

Les émissions ou séries produites pour les médias numériques dérivées d'une émission télévisuelle déjà existante ne sont pas admissibles dans les catégories 206 à 213. Seules les émissions ou séries au contenu original sont acceptées. Celles-ci devront être inscrites dans les catégories convergentes du concours (201 à 205).

Pour les catégories 206, 207 et 212, le prix est remis au(x) producteur(s) de l'émission ou de la série originale produite pour les médias numériques.

Pour les catégories 208 à 211, le prix est remis au(x) producteur(s) ainsi qu'au(x) réalisateur(s) et auteur(s) de l'émission originale ou des épisodes soumis pour représenter la série originale produite pour les médias numériques.

Pour la catégorie 213, le prix est remis au(x) producteur(s), au(x) réalisateur(s) et au(x) journaliste(s) du reportage soumis.

- 206. Dramatique
- 207. Comédie
- 208. Variétés
- 209. Magazine
- 210. Affaires publiques, sport
- 211. Documentaire
- 212. Jeunesse
- 213. Meilleur reportage original produit pour les médias numériques

*Définition : forme de récit journalistique qui privilégie le témoignage direct et qui se définit par le choix d'un point de vue qui servira de fil conducteur.*

## **EXPÉRIENCE INTERACTIVE**

Composante numérique ou production originale qui offre une expérience interactive à l'aide d'une réalité virtuelle, une réalité augmentée ou autre technologie mobile qui utilise un téléphone, une tablette ou un visiocasque.

Les prix Gémeaux pour une expérience interactive sont remis au(x) producteur(s), soit à toute personne détenant les droits de la production numérique, et à la maison de production Web ou la maison de service, soit aux personnes qui ont contribué à la construction de la production numérique.

- 214. Meilleure expérience interactive : toutes catégories

## **MÉTIERS**

Les réalisateurs et auteurs d'une émission ou d'une série produite pour les médias numériques dérivée d'une émission télévisuelle déjà existante sont admissibles dans les catégories de réalisation et de texte au même titre que les candidats des émissions ou séries au contenu original.

Dans les catégories de métiers numériques, un maximum de deux (2) inscriptions peut être soumis dans une même catégorie pour une même série. Le même candidat (ou la même équipe de candidats) ne peut être soumis pour les deux (2) inscriptions.

- 215. Meilleure réalisation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique
- 216. Meilleure réalisation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : comédie
- 217. Meilleure réalisation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : jeunesse
- 218. Meilleur texte pour une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique
- 219. Meilleur texte pour une émission ou série produite pour les médias numériques : comédie
- 220. Meilleur texte pour une émission ou série produite pour les médias numériques : jeunesse

## INTERPRÉTATION

---

Seules les candidatures individuelles sont acceptées dans les catégories 221 à 225.

Les interprètes d'une émission ou d'une série produite pour les médias numériques dérivée d'une émission télévisuelle déjà existante sont admissibles dans les catégories d'interprétation et d'animation au même titre que les candidats des émissions ou séries au contenu original.

- 221. Meilleure interprétation masculine pour une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique**
- 222. Meilleure interprétation masculine pour une émission ou série produite pour les médias numériques : comédie**
- 223. Meilleure interprétation féminine pour une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique**
- 224. Meilleure interprétation féminine pour une émission ou série produite pour les médias numériques : comédie**
- 225. Meilleure interprétation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : jeunesse**

## ANIMATION

---

Les animateurs d'une émission ou d'une série produite pour les médias numériques dérivée d'une émission télévisuelle déjà existante sont admissibles dans les catégories d'interprétation et d'animation au même titre que les candidats des émissions ou séries au contenu original.

- 226. Meilleure animation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : variétés, magazine**
- 227. Meilleure animation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : affaires publiques, sport**

# Sélection des finalistes et des lauréats

Dès qu'une production est soumise et qu'elle répond aux critères d'admissibilité, son inscription devient officielle. Une firme de vérificateurs reconnue supervise les étapes de sélection et compile les votes. Toute question ou tout litige relatif à la sélection sont soumis au conseil d'administration de l'Académie au Québec. Les décisions du conseil sont finales et sans appel. Les étapes de sélection sont les suivantes :

## SÉLECTION DES FINALISTES

### GRANDS JURYS

#### SÉLECTION DES FINALISTES POUR LES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS, DE RÉALISATION, DE TEXTES, D'INTERPRÉTATION, D'ANIMATION ET DE MÉDIAS NUMÉRIQUES

1. Dans les catégories d'émissions, de réalisation, de textes, d'interprétation, d'animation et de médias numériques, les finalistes sont déterminés par des Grands jurys.
2. Les Grands jurys sont supervisés par un président d'honneur.
3. Le président d'honneur est nommé par le conseil d'administration de l'Académie.
4. Le président d'honneur doit faire preuve d'objectivité et doit exercer ses fonctions dans le respect du code d'éthique et de confidentialité.
5. L'Académie est responsable de former les Grands jurys, avec la collaboration du comité du processus de sélection.
6. Pour composer les Grands jurys, l'Académie communique entre autres avec les différents diffuseurs, les associations et les différentes compagnies de production.
7. Le président d'honneur et le conseil d'administration de l'Académie proposent aussi des candidats pour les Grands jurys.
8. Aucun directeur de programmes ou membre d'un comité de direction d'un diffuseur ne peut siéger à un Grand jury.
- \* 9. L'Académie et le comité du processus de sélection nomment un président par Grand jury à l'aide des listes établies.
10. Le président d'honneur et le comité du processus de sélection supervisent la formation des Grands jurys et s'assurent que la composition soit équitable.
11. Chaque Grand jury est composé de cinq (5) à six (6) jurés incluant le président du Grand jury. L'Académie et le comité du processus de sélection s'assurent que les Grands jurys soient complets, mais, en cas de difficulté, un minimum de trois (3) personnes est acceptable.
12. Les jurés des Grands jurys agissent à titre bénévole.
13. Pour les catégories télévisuelles et numériques d'émissions, de réalisation et de textes, chaque Grand jury est composé idéalement d'un producteur, d'un réalisateur, d'un auteur/scénariste/concepteur, et de trois (3) autres professionnels ayant les compétences pour juger dans ces catégories.
14. Pour les catégories de composante numérique, chaque Grand jury est composé idéalement de producteurs en télévision et en Web, et d'autres personnes travaillant dans la création numérique.

15. Pour les catégories télévisuelles et numériques d'interprétation et d'animation, chaque Grand jury est composé idéalement d'interprètes, d'animateurs, d'agents d'artistes, de directeurs de casting, de producteurs et de réalisateurs.
16. L'Académie et le comité du processus de sélection sont responsables de gérer les désistements qui pourraient survenir dans chacun des Grands jurys, ainsi que du bon déroulement de son jury et du respect des échéanciers.
17. Chaque personne qui siège à un Grand jury reconnaît et accepte les règlements et les échéanciers établis par l'Académie.
18. Le président de chaque Grand jury est habilité à exclure un membre de son jury s'il ne se conforme pas au code d'éthique et de confidentialité établi par l'Académie.
19. Tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts est évité dans la formation des Grands jurys, ce qui veut dire que le juré ne doit pas avoir travaillé sur une des productions à juger, peu importe l'année ou la saison, ne doit pas être un employé permanent d'une maison de production en lien avec une des productions à juger (excluant les pigistes et les contractuels), et ne doit pas être en relation directe avec le candidat à juger. Un membre d'un Grand jury doit déclarer les productions auxquelles il a participé et qui ont été diffusées entre le 1<sup>er</sup> mai 2018 et le 30 avril 2019, et toute situation représentant une source de conflit d'intérêts.
20. Chaque personne qui siège à un Grand jury reconnaît agir de façon indépendante et ne pas être soumise à quelque pression que ce soit pour lui permettre de juger en toute impartialité les productions ou les candidats inscrits.
21. Chaque personne qui siège à un Grand jury s'engage à respecter la confidentialité du déroulement du jury auquel elle siège.
22. Chaque personne qui siège à un Grand jury accepte que, par souci de transparence, son nom et les catégories qu'elle a jugées soient rendus publics.
23. Les membres d'un Grand jury ne peuvent déplacer une émission ou une candidature d'une catégorie à une autre.
24. L'envoi des codes d'accès aux membres des Grands jurys pour le bulletin de vote numérique est effectué par la firme de vérificateurs.
25. Chaque membre d'un Grand jury accède aux fichiers vidéo et visionne en entier les productions inscrites dans la ou les catégorie(s) qu'il doit juger.
26. Les membres des Grands jurys évaluent une émission ou une candidature à partir de critères d'évaluation figurant sur une grille de pointage.
- \* 27. Chaque président doit contacter les membres de son Grand jury pour discuter des productions ou candidatures qu'ils ont à juger. Par contre, la sélection des meilleures productions ou candidatures doit se faire de façon individuelle.
28. Chaque membre d'un Grand jury remplit, de façon individuelle, son bulletin de vote numérique en accordant un rang de 1 à 5, par ordre de préférence, à chaque émission ou candidature qu'il a retenue. Si un Grand juré attribue moins de cinq (5) rangs dans une catégorie, son vote n'est pas comptabilisé, à moins d'exception accordée par l'Académie.
- \* 29. Si une catégorie compte cinq (5) inscriptions, les Grands jurés peuvent sélectionner un minimum de quatre (4) finalistes, sous le consensus de tous les membres du Grand jury. Si une catégorie compte quatre (4) inscriptions, les Grands jurés peuvent sélectionner un minimum de trois (3) finalistes, sous le consensus de tous les membres du Grand jury.
30. Les bulletins de vote numériques des Grands jurys sont envoyés à la firme de vérificateurs qui compile les rangs accordés par chaque membre d'un Grand jury.
31. L'émission ou candidature qui se voit accorder le premier rang par un membre du Grand jury obtient cinq (5) points, celle qui se voit accorder le second rang obtient quatre (4) points, et ainsi de suite. Les productions ou candidatures qui ne sont pas retenues par un membre d'un Grand jury n'obtiennent aucun point.
32. La firme de vérificateurs compile les résultats accordés à chaque émission ou candidature dans chaque catégorie. Les cinq (5) productions ou candidatures qui obtiennent les meilleurs scores seront mises en nomination.

33. En cas d'égalité sur le plan du pointage, une émission ou candidature qui aura obtenu plus de premiers rangs (ou de seconds rangs, et ainsi de suite) par les membres du Grand jury sera privilégiée.
34. L'émission ou la candidature qui a le meilleur score dans sa catégorie se verra accorder le premier rang, et ainsi de suite jusqu'au cinquième rang. Cette compilation servira lors de la pondération entre le vote des jurys et le vote final des membres.
35. Les finalistes sont annoncés officiellement lors d'une conférence de presse.

## **VOTE SPÉCIALISÉ DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE PAR BRANCHE DE MÉTIERS**

### **SÉLECTION DES FINALISTES POUR LES CATÉGORIES DE MÉTIERS (EXCEPTÉ EN RÉALISATION ET EN TEXTES)**

1. Les finalistes dans les catégories de métiers (recherche, direction photographique, montage, son, décors, création de costumes, maquillages/coiffures, musique, distribution artistique et habillage graphique) seront déterminés par un vote des membres de l'Académie par branche de métiers.
2. Seuls les membres votants de l'Académie en règle au 1<sup>er</sup> mars 2019 pourront voter dans toutes les catégories pour lesquelles ils ont les crédits nécessaires.
3. L'envoi des codes d'accès aux membres votants pour le bulletin de vote numérique est effectué par la firme de vérificateurs.
- \* 4. Un minimum de cinq (5) votes par catégorie est requis. Dans le cas où ce minimum n'est pas atteint, la firme de vérificateurs avisera l'Académie 10 jours avant la fin de la période de vote. L'Académie pourra alors ouvrir le vote aux membres votants accrédités en production et en réalisation.
5. Chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote reconnaît et accepte les règlements établis par l'Académie.
6. Chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote s'engage à respecter le code d'éthique et de confidentialité établi par l'Académie.
7. Chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote reconnaît agir de façon indépendante et ne pas être soumis à quelque pression que ce soit pour lui permettre de juger en toute impartialité les candidats à juger dans sa ou ses catégorie(s).
8. Chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote s'engage à respecter la confidentialité du processus de sélection.
9. Les membres votants ne peuvent déplacer une candidature d'une catégorie à une autre.
10. Les membres votants accèdent aux fichiers vidéo et visionnent en entier les productions inscrites dans la ou les catégorie(s) pour lesquelles ils sont admissibles au vote. L'Académie tient à souligner à ses membres que voter pour une émission qu'ils n'ont pas vue constitue un grave manque d'éthique envers leurs pairs. Dans ce cas, l'abstention est un signe de probité.
11. Les membres votants évaluent une candidature à partir de critères d'évaluation figurant sur une grille de pointage.
12. Après la période de visionnement, chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote devra, de façon individuelle, sélectionner les cinq (5) meilleures candidatures parmi les productions qu'il a jugées.
- \* 13. Chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote doit remplir, de façon individuelle, son bulletin de vote en accordant un rang de 1 à 5, par ordre de préférence, à chaque candidature qu'il a retenue. Si un membre attribue moins de cinq (5) rangs dans une catégorie, son vote n'est pas comptabilisé, à moins d'exception accordée par l'Académie.
14. Une fois le vote terminé, les bulletins numériques sont remis à la firme de vérificateurs qui compile les rangs accordés par chaque membre.
15. La candidature qui se voit accorder le premier rang obtient cinq (5) points, celle qui se voit accorder le second rang obtient quatre (4) points, et ainsi de suite. Les candidatures qui ne sont pas retenues n'obtiennent aucun point.



16. La firme de vérificateurs compile les résultats et fait la moyenne des notes accordées à chaque candidature dans chaque catégorie. Les cinq (5) candidatures qui auront obtenu les meilleures moyennes seront mises en nomination.
17. En cas d'égalité sur le plan du pointage, une candidature qui aura obtenu plus de premiers rangs (ou de seconds rangs, et ainsi de suite) par les membres sera privilégiée.
18. La candidature qui a la meilleure moyenne dans sa catégorie se verra accorder le premier rang, et ainsi de suite jusqu'au cinquième rang. Cette compilation servira lors de la pondération entre le vote pour la sélection des finalistes et le vote pour la sélection des lauréats.
19. Les finalistes sont annoncés officiellement lors d'une conférence de presse.

## SÉLECTION DES LAURÉATS

### VOTE DE TOUS LES MEMBRES VOTANTS (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

1. Seuls les membres votants de l'Académie en règle avant l'annonce officielle des finalistes, soit au 1<sup>er</sup> juin 2019, et accrédités en Télévision et en Médias numériques, ont le droit de vote pour l'année en cours.
2. Tous les membres votants des sections Télévision et Médias numériques ont le droit de vote dans toutes les catégories des prix Gémeaux. L'Académie tient à souligner à ses membres que voter pour une émission qu'ils n'ont pas vue ou voter dans une catégorie qu'ils estiment en conscience ne pas être aptes à juger constitue un grave manque d'éthique envers leurs pairs. Dans ces cas, l'abstention est un signe de probité.
3. L'envoi des codes d'accès aux membres votants pour le bulletin de vote numérique est effectué par la firme de vérificateurs.
4. Les membres votants de l'Académie ont la possibilité de visionner les productions finalistes afin de voter en toute connaissance de cause. Les fichiers vidéo des productions en nomination seront disponibles en ligne, directement sur le site du vote.
5. Les membres accordent un rang, par ordre de préférence, à chacune des productions ou des candidatures en nomination dans chaque catégorie. Une fois leur bulletin de vote rempli, ils le soumettent à la firme de vérificateurs.
6. La firme de vérificateurs compile les rangs accordés par chaque membre dans chaque catégorie de prix.
7. Au moment de la compilation du vote final, pour les catégories d'émissions, le vote des Grands jurys compte pour 70 %, le vote général des membres de l'Académie compte pour 20 %, et les données d'écoute pour 10 %.
8. Au moment de la compilation du vote final, pour les catégories en métiers, en interprétation, en animation et en médias numériques, le vote pour la sélection des finalistes compte pour 70 %, et le vote général des membres de l'Académie pour la sélection des lauréats compte pour 30 %.
- \* 9. La firme Numeris fournira à l'Académie la cote d'écoute réelle selon l'auditoire 2+ de la diffusion originale des productions finalistes dans les catégories d'émissions.
  - a) La candidature qui a la plus haute cote d'écoute obtient cinq (5) points, celle qui se voit accorder le second rang obtient quatre (4) points, et ainsi de suite. Si une catégorie a plus de 5 finalistes, les derniers rangs obtiennent le plus petit pointage, soit un (1) point.
  - b) Une production diffusée sur une plateforme numérique, dont la cote d'écoute n'est pas répertoriée par Numeris, se verra accorder le plus petit pointage.
  - c) Dans le cas d'une série, Numeris fournira à l'Académie la cote d'écoute de l'épisode qui aura été soumis au moment de l'inscription.
10. Les résultats demeurent confidentiels jusqu'aux remises de prix Gémeaux.

# Critères d'évaluation

CES CRITÈRES SERVENT À L'ÉVALUATION DES PRODUCTIONS  
INSCRITES DANS UNE CATÉGORIE DE PRIX.

## 1 MEILLEURE SÉRIE DRAMATIQUE

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte
- 20 réalisation
- 20 interprétation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique, montage

## 2 MEILLEURE SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte
- 20 réalisation
- 20 interprétation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique, montage

## 3 MEILLEURE SÉRIE DRAMATIQUE QUOTIDIENNE

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte
- 20 réalisation
- 20 interprétation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique, montage

## 4 MEILLEURE COMÉDIE

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 texte
- 20 interprétation
- 15 réalisation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique, montage

## 5 MEILLEURE SPÉCIALE HUMORISTIQUE

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte, contenu
- 20 réalisation, montage
- 20 interprétation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique

## 6 MEILLEURE SÉRIE HUMORISTIQUE

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte, contenu
- 20 réalisation, montage
- 20 interprétation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique

## 7 MEILLEURE SPÉCIALE DE VARIÉTÉS OU DES ARTS DE LA SCÈNE

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 qualité de l'animation et/ou de l'interprétation
- 25 réalisation, montage
- 25 concept, contenu
- 10 image, son, musique

## 8 MEILLEURE SÉRIE DE VARIÉTÉS OU DES ARTS DE LA SCÈNE

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 qualité de l'animation et/ou de l'interprétation
- 25 réalisation, montage
- 25 concept, contenu
- 10 image, son, musique

## 9 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE D'ENTREVUES OU TALK-SHOW

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 animation
- 25 recherche, contenu
- 20 réalisation, montage
- 10 image, son, musique

## 10 MEILLEUR JEU

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 animation
- 30 recherche, concept, choix des intervenants et des questions
- 20 réalisation, montage
- 10 image, son, musique

- 11 MEILLEURE TÉLÉRÉALITÉ**  
20 créativité, innovation, originalité  
25 concept, mise en situation, contenu  
25 réalisation, montage  
10 animation, présentation  
20 image, son, musique
- 12 MEILLEUR MAGAZINE CULTUREL**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 animation, présentation  
20 réalisation  
30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)  
10 image, son, musique, montage
- 13 MEILLEUR MAGAZINE D'INTÉRÊT SOCIAL**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 animation, présentation  
20 réalisation  
30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)  
10 image, son, musique, montage
- 14 MEILLEUR MAGAZINE DE SERVICES**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 animation, présentation  
20 réalisation  
30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)  
10 image, son, musique, montage
- 15 MEILLEUR MAGAZINE STYLE DE VIE**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 animation, présentation  
20 réalisation  
30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)  
10 image, son, musique, montage
- 16 MEILLEURE SÉRIE OU SPÉCIALE D'AFFAIRES PUBLIQUES**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 réalisation  
30 contenu, recherche, choix des intervenants  
15 animation, présentation  
15 image, son, musique, montage
- 17 MEILLEURE ÉMISSION DOCUMENTAIRE : SOCIÉTÉ**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 traitement du contenu, scénario  
20 réalisation  
15 recherche, choix des intervenants  
15 montage, rythme  
10 image, son, musique
- 18 MEILLEURE SÉRIE DOCUMENTAIRE : SOCIÉTÉ**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 traitement du contenu, scénario  
20 réalisation  
15 recherche, choix des intervenants  
15 montage, rythme  
10 image, son, musique
- 19 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE DOCUMENTAIRE : HISTOIRE ET POLITIQUE**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 traitement du contenu, scénario  
20 réalisation  
15 recherche, choix des intervenants  
15 montage, rythme  
10 image, son, musique
- 20 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE DOCUMENTAIRE : BIOGRAPHIE OU PORTRAIT**  
20 créativité, innovation, originalité  
15 traitement du contenu, scénario  
20 réalisation  
20 recherche, choix des intervenants  
15 montage, rythme  
10 image, son, musique
- 21 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE DOCUMENTAIRE : ARTS ET CULTURE**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 traitement du contenu, scénario  
20 réalisation  
15 recherche, choix des intervenants  
15 montage, rythme  
10 image, son, musique
- 22 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE DOCUMENTAIRE : NATURE, SCIENCES ET ENVIRONNEMENT**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 traitement du contenu, scénario  
20 réalisation  
15 recherche, choix des intervenants  
15 montage, rythme  
10 image, son, musique
- 23 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE : DOCUFICITION**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 traitement du contenu, scénario  
20 réalisation  
15 recherche, choix des intervenants et/ou comédiens  
15 montage, rythme  
10 image, son, musique

- 24 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE JEUNESSE FICTION : 12 ANS ET MOINS**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 texte, recherche  
15 réalisation  
15 interprétation  
10 adéquation avec le public cible  
10 décors, costumes, maquillages  
10 image, son, musique, montage
- 25 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE JEUNESSE FICTION : 13 À 17 ANS**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 texte, recherche  
15 réalisation  
15 interprétation  
10 adéquation avec le public cible  
10 décors, costumes, maquillages  
10 image, son, musique, montage
- 26 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE JEUNESSE : DIVERTISSEMENT**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 texte, recherche  
15 réalisation  
15 animation, interprétation  
10 adéquation avec le public cible  
10 décors, costumes, maquillages  
10 image, son, musique, montage
- 27 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE JEUNESSE : MAGAZINE**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 texte, recherche  
20 réalisation  
15 animation  
15 adéquation avec le public cible  
10 image, son, musique, montage
- \* 28 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE DE SPORTS EN CAPTATION**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 qualité de l'animation et/ou de la description  
30 contenu (traitement, recherche, choix des intervenants)  
20 réalisation, image, son, musique, montage
- 29 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE DE SPORTS OU DE LOISIRS**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 animation  
20 réalisation, montage  
30 contenu (traitement, recherche, choix des intervenants)  
10 image, son, musique
- 30 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE D'ANIMATION**  
20 créativité, innovation, originalité  
20 graphisme, style  
20 scénario, concept  
20 réalisation  
20 bande sonore
- 31 MEILLEURE RÉALISATION : SÉRIE DRAMATIQUE**  
20 créativité, innovation, originalité  
35 mise en scène, direction des comédiens  
25 traitement et approche  
20 découpage et rythme
- 32 MEILLEURE RÉALISATION : SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE**  
20 créativité, innovation, originalité  
35 mise en scène, direction des comédiens  
25 traitement et approche  
20 découpage et rythme
- 33 MEILLEURE RÉALISATION : SÉRIE DRAMATIQUE QUOTIDIENNE**  
20 créativité, innovation, originalité  
35 mise en scène, direction des comédiens  
25 traitement et approche  
20 découpage et rythme
- 34 MEILLEURE RÉALISATION : COMÉDIE**  
20 créativité, innovation, originalité  
35 mise en scène, direction des comédiens  
25 traitement et approche  
20 découpage et rythme
- 35 MEILLEURE RÉALISATION : HUMOUR**  
20 créativité, innovation, originalité  
25 découpage et rythme  
20 mise en scène, direction des comédiens  
20 traitement et approche  
15 qualités artistiques
- 36 MEILLEURE RÉALISATION : SÉRIE OU SPÉCIALE DE VARIÉTÉS OU DES ARTS DE LA SCÈNE**  
20 créativité, innovation, originalité  
25 découpage et rythme  
20 mise en scène, direction des participants  
20 traitement et approche  
15 qualités artistiques
- 37 MEILLEURE RÉALISATION : ENTREVUES OU TALK-SHOW**  
20 créativité, innovation, originalité  
25 découpage et rythme  
20 mise en scène, direction des participants  
20 traitement et approche  
15 qualités artistiques

- 38 MEILLEURE RÉALISATION : JEU**  
20 créativité, innovation, originalité  
25 découpage et rythme  
20 mise en scène, direction des participants  
20 traitement et approche  
15 qualités artistiques
- 39 MEILLEURE RÉALISATION : TÉLÉRÉALITÉ**  
20 créativité, innovation, originalité  
25 découpage et rythme  
20 mise en scène, direction des participants  
20 traitement et approche  
15 qualités artistiques
- 40 MEILLEURE RÉALISATION : MAGAZINE EN CAPTATION**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 traitement du contenu et approche  
25 découpage et rythme  
25 choix des intervenants, direction des participants
- 41 MEILLEURE RÉALISATION : MAGAZINE EN VIDÉO LÉGÈRE**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 traitement du contenu et approche  
25 découpage et rythme  
25 choix des intervenants, direction des participants
- 42 MEILLEURE RÉALISATION : AFFAIRES PUBLIQUES**  
20 créativité, innovation, originalité  
35 traitement du contenu, scénarisation  
30 découpage et rythme  
15 choix des intervenants, direction des participants
- 43 MEILLEURE RÉALISATION DOCUMENTAIRE : SOCIÉTÉ, HISTOIRE ET POLITIQUE - ÉMISSION**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 traitement du contenu et approche  
25 découpage et rythme  
25 choix des intervenants, direction des participants
- 44 MEILLEURE RÉALISATION DOCUMENTAIRE : SOCIÉTÉ, HISTOIRE ET POLITIQUE - SÉRIE**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 traitement du contenu et approche  
25 découpage et rythme  
25 choix des intervenants, direction des participants
- 45 MEILLEURE RÉALISATION DOCUMENTAIRE : BIOGRAPHIE OU PORTRAIT, ARTS ET CULTURE, NATURE, SCIENCES ET ENVIRONNEMENT - ÉMISSION**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 traitement du contenu et approche  
25 découpage et rythme  
25 choix des intervenants, direction des participants
- 46 MEILLEURE RÉALISATION DOCUMENTAIRE : BIOGRAPHIE OU PORTRAIT, ARTS ET CULTURE, NATURE, SCIENCES ET ENVIRONNEMENT - SÉRIE**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 traitement du contenu et approche  
25 découpage et rythme  
25 choix des intervenants, direction des participants
- 47 MEILLEURE RÉALISATION : DOCUFICTION**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 traitement du contenu et approche  
25 découpage et rythme  
25 choix des intervenants, direction des participants/comédiens
- 48 MEILLEURE RÉALISATION JEUNESSE : FICTION**  
20 créativité, innovation, originalité  
25 direction des comédiens  
20 traitement et approche  
20 découpage et rythme  
15 adéquation avec le public cible
- 49 MEILLEURE RÉALISATION JEUNESSE : DIVERTISSEMENT/MAGAZINE**  
20 créativité, innovation, originalité  
15 direction des animateurs, des chroniqueurs ou autres  
25 traitement et approche  
25 découpage et rythme  
15 adéquation avec le public cible
- 50 MEILLEUR TEXTE : SÉRIE DRAMATIQUE**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 construction dramatique  
25 dialogues  
25 conception des personnages
- 51 MEILLEUR TEXTE : SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 construction dramatique  
25 dialogues  
25 conception des personnages
- 52 MEILLEUR TEXTE : SÉRIE DRAMATIQUE QUOTIDIENNE**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 construction dramatique  
25 dialogues  
25 conception des personnages
- 53 MEILLEUR TEXTE : COMÉDIE**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 construction dramatique  
25 dialogues  
25 conception des personnages

**54 MEILLEUR TEXTE : HUMOUR**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 construction dramatique ou structure
- 20 concept, mise en situation
- 20 dialogues, monologues, liens
- 20 efficacité de l'humour

**55 MEILLEUR TEXTE : JEUNESSE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 construction dramatique ou structure
- 15 conception des personnages et/ou de l'animation
- 20 dialogues, narration ou textes de liaison
- 15 adéquation avec le public cible

**56 MEILLEUR SCÉNARIO : DOCUMENTAIRE - ÉMISSION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 construction, structure
- 25 traitement de l'information
- 25 maîtrise du sujet, clarté du propos

**57 MEILLEUR SCÉNARIO : DOCUMENTAIRE - SÉRIE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 construction, structure
- 25 traitement de l'information
- 25 maîtrise du sujet, clarté du propos

**58 MEILLEURE RECHERCHE : TALK-SHOW, MAGAZINE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 choix des intervenants
- 25 qualité de l'information
- 25 traitement du contenu

**59 MEILLEURE RECHERCHE : AFFAIRES PUBLIQUES**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 choix des intervenants, archives
- 25 qualité de l'information
- 25 pertinence du contenu et/ou des archives visuelles

**60 MEILLEURE RECHERCHE : DOCUMENTAIRE - ÉMISSION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 choix des intervenants, archives
- 25 qualité de l'information
- 25 pertinence du contenu et/ou des archives visuelles

**61 MEILLEURE RECHERCHE : DOCUMENTAIRE - SÉRIE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 choix des intervenants, archives
- 25 qualité de l'information
- 25 pertinence du contenu et/ou des archives visuelles

**62 MEILLEURE RECHERCHE : JEUNESSE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 adéquation de l'information en fonction du public cible et du genre
- 25 qualité de l'information
- 25 traitement de l'information

**63 MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE : FICTION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 conception de l'éclairage et atmosphère
- 25 maîtrise technique
- 25 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)

**64 MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE : AFFAIRES PUBLIQUES, DOCUMENTAIRE - ÉMISSION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 atmosphère
- 30 maîtrise technique
- 30 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)

**65 MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE : AFFAIRES PUBLIQUES, DOCUMENTAIRE - SÉRIE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 atmosphère
- 30 maîtrise technique
- 30 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)

**66 MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE OU ÉCLAIRAGE : HUMOUR, VARIÉTÉS TOUTES CATÉGORIES**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 conception de l'éclairage
- 20 atmosphère
- 20 maîtrise technique
- 20 pertinence de l'image

**67 MEILLEUR MONTAGE : FICTION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 fluidité dans l'enchaînement des séquences
- 20 rythme adapté aux propos et mise en valeur de l'émotion
- 20 sens de la coupe et du raccord
- 20 apport du montage à l'émission

**68 MEILLEUR MONTAGE : HUMOUR, VARIÉTÉS TOUTES CATÉGORIES**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 équilibre du rythme de l'émission
- 20 cohérence avec le sujet
- 20 sens de la coupe et du raccord
- 20 apport du montage à l'émission

**69 MEILLEUR MONTAGE : MAGAZINE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 structure et organisation du contenu
- 25 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
- 25 sens de la coupe et du raccord

**70 MEILLEUR MONTAGE : AFFAIRES PUBLIQUES, DOCUMENTAIRE - ÉMISSION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 adaptation au propos et à la problématique
- 20 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
- 20 sens de la coupe et du raccord
- 20 structure et organisation du contenu

**71 MEILLEUR MONTAGE : AFFAIRES PUBLIQUES, DOCUMENTAIRE - SÉRIE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 adaptation au propos et à la problématique
- 20 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
- 20 sens de la coupe et du raccord
- 20 structure et organisation du contenu

**72 MEILLEUR SON : FICTION**

- 20 créativité, innovation, originalité (conception sonore)
- 20 mixage
- 20 montage sonore
- 20 prise de son
- 20 qualité technique d'ensemble

**73.1 MEILLEUR SON : HUMOUR, VARIÉTÉS TOUTES CATÉGORIES**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 prise de son
- 20 mixage
- 20 montage sonore
- 10 conception sonore
- 10 qualité technique d'ensemble

**73.2 MEILLEUR SON : HUMOUR, VARIÉTÉS TOUTES CATÉGORIES (CAPTATIONS)**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 prise de son
- 30 mixage
- 20 qualité technique d'ensemble

**74 MEILLEUR SON : MAGAZINE, AFFAIRES PUBLIQUES, DOCUMENTAIRE TOUTES CATÉGORIES**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 mixage
- 20 prise de son
- 20 montage sonore
- 20 qualité technique d'ensemble

**75 MEILLEURS DÉCORS : FICTION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 40 conception
- 20 uniformité de l'ensemble
- 20 esthétique

**76 MEILLEURS DÉCORS : TOUTES CATÉGORIES VARIÉTÉS, MAGAZINES, AFFAIRES PUBLIQUES, SPORTS**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 40 conception
- 20 uniformité de l'ensemble
- 20 esthétique

**77 MEILLEURE CRÉATION DE COSTUMES : TOUTES CATÉGORIES**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 recherche conceptuelle (cohérence, crédibilité)
- 30 uniformité de l'ensemble
- 20 esthétique

**78 MEILLEURS MAQUILLAGES/COIFFURES : TOUTES CATÉGORIES**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 crédibilité de la composition
- 25 complexité de l'exécution
- 25 uniformité de l'ensemble

**79 MEILLEURE DISTRIBUTION ARTISTIQUE : FICTION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 équilibre du casting entre les rôles de premier plan et de second plan
- 20 crédibilité du casting
- 20 cohérence de l'ensemble du casting
- 20 difficulté du casting

**80 MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE : FICTION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 pertinence, efficacité et cohérence de l'ensemble musical
- 30 choix du style musical utilisé en fonction du type d'émission
- 20 interprétation, programmation, réalisation

**81 MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE : DOCUMENTAIRE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 pertinence, efficacité et cohérence de l'ensemble musical
- 30 choix du style musical utilisé en fonction du type d'émission
- 20 interprétation, programmation, réalisation

- 82 MEILLEUR THÈME MUSICAL : TOUTES CATÉGORIES**  
20 créativité, innovation, originalité  
40 pertinence et efficacité  
40 interprétation, programmation, réalisation
- 83 MEILLEUR HABILLAGE GRAPHIQUE : TOUTES CATÉGORIES**  
20 créativité, innovation, originalité  
30 traitement, esthétique  
25 qualité technique  
25 pertinence face à l'émission (rapport contenu/contenant)
- 84 MEILLEUR PREMIER RÔLE MASCULIN : SÉRIE DRAMATIQUE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 85 MEILLEUR PREMIER RÔLE MASCULIN : SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 86 MEILLEUR PREMIER RÔLE MASCULIN : SÉRIE DRAMATIQUE QUOTIDIENNE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 87 MEILLEUR PREMIER RÔLE MASCULIN : COMÉDIE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 88 MEILLEUR PREMIER RÔLE FÉMININ : SÉRIE DRAMATIQUE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 89 MEILLEUR PREMIER RÔLE FÉMININ : SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 90 MEILLEUR PREMIER RÔLE FÉMININ : SÉRIE DRAMATIQUE QUOTIDIENNE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 91 MEILLEUR PREMIER RÔLE FÉMININ : COMÉDIE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 92 MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN MASCULIN : SÉRIE DRAMATIQUE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 93 MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN MASCULIN : SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 94 MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN MASCULIN : SÉRIE DRAMATIQUE QUOTIDIENNE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 95 MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN MASCULIN : COMÉDIE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 96 MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN FÉMININ : SÉRIE DRAMATIQUE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 97 MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN FÉMININ : SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 98 MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN FÉMININ : SÉRIE DRAMATIQUE QUOTIDIENNE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 99 MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN FÉMININ : COMÉDIE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 100 MEILLEURE INTERPRÉTATION : HUMOUR**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence
- 101 MEILLEUR PREMIER RÔLE MASCULIN : JEUNESSE**  
30 créativité et/ou composition  
40 justesse du jeu  
30 présence



**102 MEILLEUR PREMIER RÔLE FÉMININ : JEUNESSE**

- 30 créativité et/ou composition
- 40 justesse du jeu
- 30 présence

**103 MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN MASCULIN : JEUNESSE**

- 30 créativité et/ou composition
- 40 justesse du jeu
- 30 présence

**104 MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN FÉMININ : JEUNESSE**

- 30 créativité et/ou composition
- 40 justesse du jeu
- 30 présence

**105 MEILLEURE ANIMATION : HUMOUR**

- 30 excellence de l'animation
- 20 maîtrise de la situation
- 25 prestance, sens de la répartition
- 25 qualité d'interventions

**106 MEILLEURE ANIMATION : SÉRIE OU SPÉCIALE DE VARIÉTÉS**

- 30 excellence de l'animation
- 20 maîtrise de la situation
- 25 prestance, sens de la répartition
- 25 qualité d'interventions

**107 MEILLEURE ANIMATION : JEU**

- 30 excellence de l'animation
- 20 maîtrise de la situation
- 25 prestance, sens de la répartition
- 25 qualité d'interventions

**108 MEILLEURE ANIMATION : TÉLÉRÉALITÉ**

- 30 excellence de l'animation
- 20 maîtrise de la situation
- 25 prestance, sens de la répartition
- 25 qualité d'interventions

**109 MEILLEURE ANIMATION : ÉMISSION OU SÉRIE D'ENTREVUES OU TALK-SHOW**

- 25 excellence de l'animation
- 20 maîtrise du sujet, pertinence des questions
- 15 climat, approche
- 20 contrôle, sens de la répartition
- 20 audace

**110 MEILLEURE ANIMATION : MAGAZINE CULTUREL**

- 20 excellence de l'animation
- 30 maîtrise du sujet, de la situation
- 25 prestance
- 25 qualité d'interventions

**111 MEILLEURE ANIMATION : MAGAZINE DE SERVICES**

- 20 excellence de l'animation
- 30 maîtrise du sujet, de la situation
- 25 prestance
- 25 qualité d'interventions

**112 MEILLEURE ANIMATION : MAGAZINE STYLE DE VIE**

- 20 excellence de l'animation
- 30 maîtrise du sujet, de la situation
- 25 prestance
- 25 qualité d'interventions

**113 MEILLEURE ANIMATION : MAGAZINE D'INTÉRÊT SOCIAL**

- 20 excellence de l'animation
- 30 maîtrise du sujet, de la situation
- 25 prestance
- 25 qualité d'interventions

**114 MEILLEURE ANIMATION : AFFAIRES PUBLIQUES**

- 20 excellence de l'animation
- 30 maîtrise du sujet, de la situation
- 25 prestance
- 25 qualité d'interventions

**115 MEILLEURE ANIMATION : JEUNESSE**

- 25 excellence de l'animation
- 25 maîtrise du sujet, de la situation
- 25 adéquation avec le public cible
- 25 qualité d'interventions

**116 MEILLEURE ANIMATION OU ÉQUIPE D'ANIMATION : SPORTS OU LOISIRS**

- 20 excellence de l'animation
- 30 maîtrise du sujet, de la situation
- 25 prestance
- 25 qualité des interventions

**201 MEILLEURE COMPOSANTE NUMÉRIQUE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE : FICTION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 design, navigation, ergonomie
- 30 contenu
- 25 adaptation, exploitation du concept

**202 MEILLEURE COMPOSANTE NUMÉRIQUE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE : VARIÉTÉS**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 design, navigation, ergonomie
- 30 contenu
- 25 adaptation, exploitation du concept

**203 MEILLEURE COMPOSANTE NUMÉRIQUE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE : AFFAIRES PUBLIQUES, MAGAZINE, SPORT**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 design, navigation, ergonomie
- 30 contenu
- 25 adaptation, exploitation du concept

**204 MEILLEURE COMPOSANTE NUMÉRIQUE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE : DOCUMENTAIRE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 design, navigation, ergonomie
- 30 contenu
- 25 adaptation, exploitation du concept

**205 MEILLEURE COMPOSANTE NUMÉRIQUE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE : JEUNESSE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 design, navigation, ergonomie
- 30 contenu
- 25 adaptation, exploitation du concept

**\* 206 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DRAMATIQUE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 concept/contenu
- 25 traitement/réalisation
- 20 interprétation

**\* 207 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : COMÉDIE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 concept/contenu
- 25 traitement/réalisation
- 20 interprétation

**208 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : VARIÉTÉS**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 concept/contenu
- 25 traitement/réalisation
- 20 animation/interprétation

**209 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : MAGAZINE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 concept/contenu
- 25 traitement/réalisation
- 20 animation/narration

**210 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : AFFAIRES PUBLIQUES, SPORT**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 concept/contenu
- 25 traitement/réalisation
- 20 animation/narration

**211 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DOCUMENTAIRE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 concept/contenu
- 25 traitement/réalisation
- 20 animation/narration

**212 MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : JEUNESSE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 concept/contenu
- 25 traitement/réalisation
- 20 animation/interprétation

**213 MEILLEUR REPORTAGE ORIGINAL PRODUIT POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 concept/contenu
- 25 traitement/réalisation
- 20 animation/narration

**214 MEILLEURE EXPÉRIENCE INTERACTIVE : TOUTES CATÉGORIES**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 design, navigation, ergonomie
- 30 concept/contenu
- 30 traitement/réalisation/interactivité

**215 MEILLEURE RÉALISATION POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DRAMATIQUE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 mise en scène, direction des comédiens
- 25 traitement et approche
- 20 découpage et rythme

**216 MEILLEURE RÉALISATION POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : COMÉDIE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 mise en scène, direction des comédiens
- 25 traitement et approche
- 20 découpage et rythme

**217 MEILLEURE RÉALISATION POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : JEUNESSE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 direction des comédiens
- 20 traitement et approche
- 20 découpage et rythme
- 15 adéquation avec le public cible

**218 MEILLEUR TEXTE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DRAMATIQUE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 construction dramatique
- 25 dialogues
- 25 conception des personnages

**219 MEILLEUR TEXTE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : COMÉDIE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 construction dramatique
- 25 dialogues
- 25 conception des personnages

**220 MEILLEUR TEXTE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : JEUNESSE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 construction dramatique ou structure
- 15 conception des personnages et/ou de l'animation
- 20 dialogues, narration ou textes de liaison
- 15 adéquation avec le public cible

**221 MEILLEURE INTERPRÉTATION MASCULINE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DRAMATIQUE**

- 30 créativité et/ou composition
- 40 justesse du jeu
- 30 présence

**222 MEILLEURE INTERPRÉTATION MASCULINE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : COMÉDIE**

- 30 créativité et/ou composition
- 40 justesse du jeu
- 30 présence

**223 MEILLEURE INTERPRÉTATION FÉMININE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DRAMATIQUE**

- 30 créativité et/ou composition
- 40 justesse du jeu
- 30 présence

**224 MEILLEURE INTERPRÉTATION FÉMININE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : COMÉDIE**

- 30 créativité et/ou composition
- 40 justesse du jeu
- 30 présence

**225 MEILLEURE INTERPRÉTATION POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : JEUNESSE**

- 30 créativité et/ou composition
- 40 justesse du jeu
- 30 présence

**226 MEILLEURE ANIMATION POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : VARIÉTÉS, MAGAZINE**

- 20 excellence de l'animation
- 30 maîtrise du sujet/de la situation
- 25 prestance
- 25 qualité d'interventions

**227 MEILLEURE ANIMATION POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : AFFAIRES PUBLIQUES, SPORT**

- 20 excellence de l'animation
- 30 maîtrise du sujet/de la situation
- 25 prestance
- 25 qualité d'interventions

# ACADÉMIE

CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019 SECTION QUÉBEC

André Béraud  
Mario Cecchini, *président sortant*  
Sophie Deschênes, *présidente*  
Sophie Dufort  
Caroline Gaudette  
Bernard Grandmont  
Jean Guimond  
Emmanuelle Héroux  
Monika Ille  
Suzane Landry  
Fanny-Laure Malo  
Chantale Marquis  
Dany Meloul  
Danielle Trottier  
Dominique Veillet  
Catherine Vidal  
Mariloup Wolfe

## COMITÉ DES RÈGLEMENTS TÉLÉVISION 2019

Sophie Deschênes  
Chantal Fortier  
Jean Guimond, *président*  
Suzane Landry  
Patrick Lowe  
Louis-David Morasse  
Nadège Pouyez  
Dominique Veillet  
Lucie Veillet  
Catherine Vidal  
Marie-Claude Wolfe

### Pour l'Académie :

Patrice Lachance  
Emanuèle Roux  
Eric Therrien Nadeau

## COMITÉ DES RÈGLEMENTS MÉDIAS NUMÉRIQUES 2019

Catherine Beauchamp  
Judith Beaugard  
Sophie Bégin  
Geneviève Benoît  
Guillaume Ber  
Caroline Cloutier  
Sophie Dufort  
Caroline Gaudette  
Mélissa Godin  
Jérôme Hellio, *président*  
Micho Marquis Rose

### Pour l'Académie :

Patrice Lachance  
Emanuèle Roux  
Eric Therrien Nadeau

## PERSONNEL, BUREAU DE MONTRÉAL

Patrice Lachance, *directrice générale*  
Emanuèle Roux, *coordonnatrice des prix Gémeaux*  
Danièle Gauthier, *administratrice et chargée de projets*  
Eric Therrien Nadeau, *chargé de projet,*  
*prix Écrans canadiens et prix Gémeaux*  
Cynthia Raymond, *chargée de projet aux adhésions*  
Ingrid Foster, *responsable des communications marketing*  
Marie-Michèle Dubois, *adjointe aux prix Gémeaux*  
Elie Kazzi, *adjoint administratif*

## RELATIONS DE PRESSE

Annexe Communications

## CABINET-COMPTABLES

KPMG srl/Sonia Poulin, C.A. Associée

## BUREAUX DE L'ACADÉMIE

### Académie - section Québec

225, rue Roy Est, bureau 106  
Montréal (Québec) H2W 1M5  
Téléphone : 514 849-7448  
Télécopieur : 514 849-5069  
info@academie.ca

### Académie - bureau national

411, rue Richmond Est, bureau 9  
Toronto (Ontario) M5A 3S5  
Téléphone : 416 366-2227  
Télécopieur : 416 366-8454  
Sans frais : 1 800 644-5194  
info@academy.ca

## SITE DE L'ACADÉMIE

academie.ca

## SITE DES PRIX GÉMEAUX

academie.ca/prixgemeaux

## SITE D'INSCRIPTION AUX PRIX GÉMEAUX

inscription.academie.ca